

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1312

présenté par
M. Boudié

à l'amendement n° 938 de Mme Regol

ARTICLE 14

Après le mot :

« début »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« du premier alinéa de l'article 495-18, est ajoutée une phrase ainsi rédigée : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement légistique.